Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 029-212902555-20260119-012026-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 13
Présents : 13
Procuration : 00
Votant : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 24 novembre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire.

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Pierre MADEC, Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Amandine ROLLAND, Mme Marina DOLOU, Adjoints
- Mr Mikaël FLOC'H, Mr Gaétan THEPAUT, Mr Gérard ROUDAUT, Mme Monique LE HER, Mr Joël CONGAR, Mr Yves CAPPELLESSO, Mr Gildas LE BRAS, Mr Philippe MOTAIS, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Secrétaire : Mr Gérard ROUDAUT

Objet **: avenant n° 1 à la convention de soutien aux structures enfance jeunesse du territoire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 à la convention de soutien communal et communautaire aux structures enfance jeunesse du territoire.

La durée de la convention de soutien communal et communautaire aux structures enfance jeunesse du territoire était de 3 ans sur la période 2023-2025.
Le présent avenant proroge de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2027, le partenariat entre la Communauté Lesneven Côte des Légendes, les communes et les structures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant n° 1 à la convention de soutien aux structures enfance jeunesse du territoire
- autorise Monsieur le Maire à le signer

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE

MAIRIE DE ST-MEEN R.F. 29260 (Finistère)